



Direction Pôle Ressources
Service Affaires Juridiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

SEANCE DU 29 MARS 2023

PRESIDENCE : Mme BILLOT, Vice-Présidente

DELIBERATION N°21

PRESENTS : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, Mme HUARD Elisabeth, M. TRUCY Gérard, Mme PAGE Véronique, M. PIERRON Jean-Claude, , Mme THUSTRUP Sylvie, Mme SILVESTRE Catherine

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mme Sophie JOISSAINS Présidente (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO Sylvaine), M. DILLINGER Laurent, M. BENSARKOUN André (Pouvoir à M. PIERRON Jean-Claude), Mme HANOT Maryline (Pouvoir à M. TRUCY), M. SPANO Pierre,

POUVOIR(S) : Mme BILLOT Brigitte Vice-Présidente, Mme DI CARO Sylvaine, M. PIERRON Jean-Claude, M. TRUCY Gérard

SECRETAIRE : Mme RENAULT-ROUX Marie-Anais

OBJET : PO - ANIMATION – BUDGET PRINCIPAL - CONVENTION AVEC LE FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE SAISON 2023

Le Festival d'Aix-en-Provence en partenariat avec le CCAS depuis 2008, développe des actions socio-artistiques (ateliers, parcours de sensibilisation à l'opéra...) *via* le service « Passerelles » pour proposer un accès actif au champ culturel et artistique, par un travail de lien social et de proximité, et par des partenariats avec de nombreuses associations. La culture devient au travers des représentations mais aussi des ateliers intergénérationnels et multiculturels un lieu d'ouverture et d'interconnaissances.

La résidence le Sans Souci et le Festival souhaitent établir un partenariat pour l'organisation d'un parcours de découverte de l'opéra auprès du public de la résidence.

Ce parcours a été créé autour de l'œuvre COSI FAN TUTTE, au programme de 2023, des Lycéens du lycée professionnel Zola suivront ce même parcours, dans l'enceinte du Sans Souci :

- Ateliers de pratiques artistique
- Ateliers de sensibilisation à l'univers de l'art lyrique, aux productions des opéras, aux concerts 2023

- Accès à une répétition pré-générale d'opéra par personne au choix pour les 30 participants au parcours (Sériors et Lycéens)

Il est envisagé de conduire cette opération pour l'année 2023, en tenant compte des contraintes Sanitaires.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les propositions de Mme DI CARO entendues :

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Considérant l'intérêt représenté par les actions du festival d'Art Lyrique proposées au public du CCAS,

DECIDE

- d'autoriser la Vice-Présidente à signer la nouvelle convention avec la résidence Autonomie le Sans Souci et le Festival International d'Art Lyrique.

Vote : 13

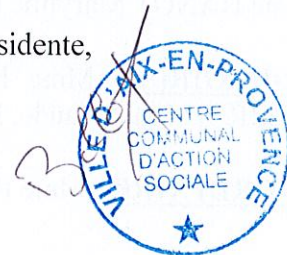
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La Vice-Présidente,

B.BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 03/04/23
et de la publication le 03/04/23